



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maintien de l'Ehpad de Martigny-les-Bains

Question écrite n° 14881

Texte de la question

M. Sébastien Humbert attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de l'Ehpad de Martigny-les-Bains situé dans le département des Vosges. Le 22 avril 2026, les élus du secteur et les représentants des familles ont appris l'annonce de fermeture de cet établissement, indiquée comme « temporaire », dans un délai de 2 mois. Cet Ehpad, qui compte 38 résidents (41 places), devra reloger ces derniers dans d'autres établissements de la plaine des Vosges, comme à Vittel, à Lamarche ou même possiblement à Mattaincourt. Cette annonce brutale a mis de nombreux acteurs du secteur en état de choc. Comme cela peut se concevoir, il est bien entendu inadmissible de déraciner des résidents qui pour beaucoup d'entre eux sont affaiblis par l'âge ou la maladie. Ces derniers ont créé du lien social sur place et bénéficient d'attaches familiales dans le secteur. Parallèlement, les personnels en place et laissés pour compte du fait de cette fermeture seraient contraints à une mutation à Neufchâteau ou Vittel. Le personnel tout comme les résidents ne sont pas des variables d'ajustement et le service public de la santé ne doit pas s'inscrire dans des logiques de rentabilité. La raison invoquée pour justifier la fermeture serait un manque de ressources RH et en l'occurrence d'infirmières. Or il semble que ce manque de ressources RH soit un prétexte invoqué par le Centre hospitalier de l'ouest vosgien (CHOV), entité directrice, dans la mesure où à aucun moment un recours à des infirmières intérimaires n'a été envisagé, comme cela est régulièrement le cas dans d'autres établissements. Il semble également qu'aucune campagne de recrutement de personnel n'ait été entreprise. De plus, suite à un appel à candidatures diligenté en urgence par la mairie de Martigny-les-Bains, plusieurs profils ont d'ores et déjà été identifiés et pourraient donc assez rapidement venir solutionner les carences en ressources humaines de l'établissement. Dès lors, avec un effectif au complet, la fermeture de l'Ehpad de Martigny-les-Bains, qui fait d'ailleurs l'objet d'un excellent retour d'évaluation de la part des résidents dans le cadre de leur projet personnalisé du résident, ne serait donc plus d'actualité. Aussi, il souhaite s'assurer auprès d'elle que l'Ehpad de Martigny-les-Bains sera bien maintenu, dans l'intérêt des résidents, des familles et plus largement de tout le secteur.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Humbert](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14881

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2026](#), page 3899